

## Livret pratique pour les enseignants



École EPP Anie Boulali – Année scolaire 2025-2026

## Le jardin scolaire comme commun éducatif

*Inspecteur M. YELIKE Somiabalo, IEPP IEPP ANIE*

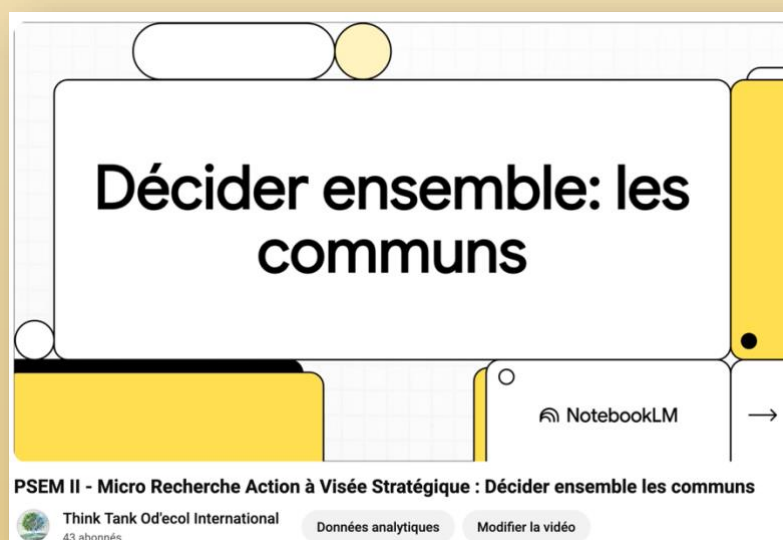
# Sommaire

INTRODUCTION .....	3
PARTIE 1 — COMPRENDRE LE JARDIN SCOLAIRE COMME UN COMMUN .....	5
PARTIE 2 — METTRE EN PLACE UN JARDIN SCOLAIRE .....	10
PARTIE 3 — GOUVERNER LE JARDIN SCOLAIRE COMME UN COMMUN .....	15
PARTIE 4 — SUIVI, EVALUATION ET REGULATION DU JARDIN SCOLAIRE .....	20
PARTIE 5 — LE JARDIN SCOLAIRE COMME LEVIER DE TRANSFORMATION EDUCATIVE ET D'IMPACTS SYSTEMIQUES	25
ANNEXE : ANALYSE DES RETRANSCRIPTIONS DE REUNIONS.....	29

Capsule vidéo  
explicative



5'40



OD'ECOL  
*International*

Des ressources au service des acteurs de l'éducation

<https://www.odecol.org/>

## Introduction

---

Le jardin scolaire occupe une place de plus en plus importante dans les pratiques éducatives, notamment dans des contextes où l'école est appelée à répondre à la fois à des enjeux pédagogiques, sociaux et économiques. Au Togo, de nombreuses initiatives ont vu le jour pour développer des potagers scolaires, souvent avec des objectifs multiples : améliorer les apprentissages, sensibiliser à l'environnement, ou encore générer des ressources pour soutenir le fonctionnement des établissements.

Cependant, l'expérience montre que tous les jardins scolaires ne produisent pas les mêmes effets. Certains restent des activités ponctuelles, dépendantes de quelques personnes motivées, tandis que d'autres s'inscrivent dans la durée, mobilisent une diversité d'acteurs et transforment en profondeur la vie de l'école. Cette différence ne tient pas uniquement aux moyens disponibles, mais à la manière dont le jardin est pensé, organisé et gouverné.

Ce guide propose de considérer le jardin scolaire non pas simplement comme un espace de culture, mais comme un « **commun éducatif** ». Autrement dit, il s'agit de le comprendre comme une ressource partagée, gérée collectivement par une communauté (élèves, enseignants, parents), selon des règles construites et discutées ensemble. Dans cette perspective, le jardin devient bien plus qu'un support pédagogique : il constitue un espace d'apprentissage de la coopération, de la responsabilité et de la décision collective.

Cette approche s'appuie sur une recherche-action menée dans plusieurs écoles togolaises, notamment dans la préfecture d'Anié. Elle met en évidence que le jardin scolaire peut devenir un véritable **laboratoire vivant**, où s'articulent savoirs scolaires, savoirs locaux et pratiques sociales. Les élèves n'y apprennent pas seulement à cultiver, mais aussi à s'organiser, à débattre, à résoudre des problèmes et à prendre des décisions ensemble.

L'ambition de ce guide est d'accompagner les enseignants dans cette démarche. Il ne propose pas un modèle figé à reproduire, mais un cadre de compréhension et des repères pour agir, adaptés aux réalités du terrain. Il vise à aider à concevoir, mettre en place, gouverner et faire évoluer un jardin scolaire en tenant compte de ses différentes dimensions : pédagogique, organisationnelle, sociale et économique.

En adoptant cette perspective, le jardin scolaire devient un levier de transformation éducative. Il contribue à faire évoluer les pratiques d'enseignement, à renforcer les liens entre l'école et la communauté, et à développer chez les élèves des compétences essentielles pour leur vie future. Plus largement, il participe à la construction d'une école capable de former des citoyens actifs, responsables et capables d'agir collectivement sur leur environnement.

*M. YELIKE Somiabalo, IEPP IEPP ANIE*

# Accès à une Intelligence Artificielle

<https://chatgpt.com/g/g-697ddc9fa56c8191b3a887ba4dda3242-od-ecol-analyseur-des-communs>

Cet assistant analyse systématiquement les transcriptions audio, note et compte rendu des réunions de travail ayant pour objet un « commun » comme le potager scolaire, selon 6 dimensions :

1. **La ressource commune** (ce qui est mis en partage, et comment elle évolue)
2. **La communauté** (qui participe vraiment, avec quelle légitimité)
3. **La délibération** (comment les décisions sont prises)
4. **Les règles** (explicites ou implicites, et leur évolution)
5. **La gestion des tensions** (conflits, régulations, non-dits)
6. **La pérennité** (autonomie, transmission, dépendances)



QR code pour accéder  
à l'assistant

Cet assistant est conçu pour analyser des projets collectifs à partir de leurs traces concrètes, en mobilisant le cadre des communs. Son fonctionnement repose sur l'examen attentif de matériaux tels que des transcriptions de réunions, des comptes rendus, des notes internes ou encore des documents de travail. À partir de ces éléments, il ne se contente pas de restituer ce qui a été dit ou décidé : il cherche à comprendre comment le projet se structure réellement dans la pratique, à travers les interactions, les arbitrages et les dynamiques qui s'y déploient.

Son analyse s'organise systématiquement autour de six dimensions constitutives d'un commun. Il examine d'abord la manière dont la ressource partagée est définie, transformée et entretenue. Il observe ensuite la structuration de la communauté, en portant une attention particulière à ceux qui participent effectivement, à ceux qui influencent les décisions et aux éventuels déséquilibres de légitimité. Il s'intéresse également à la qualité des processus délibératifs, c'est-à-dire à la façon dont les décisions émergent, se discutent ou s'imposent. Les règles, qu'elles soient explicites ou implicites, font l'objet d'une attention spécifique, notamment dans leur formalisation, leur appropriation et leur capacité à évoluer. Il analyse aussi les modalités de gestion des tensions, qu'elles soient exprimées, atténuées ou évitées. Enfin, il explore les conditions de pérennité du commun, en observant les formes d'autonomisation, de transmission et de dépendance.

\*

# Partie 1 — Comprendre le jardin scolaire comme un commun

---

## 1. Une approche renouvelée du jardin scolaire

Dans de nombreux contextes éducatifs, le jardin scolaire est souvent envisagé comme une activité complémentaire, périphérique aux apprentissages fondamentaux. Il peut être perçu comme un espace d'expérimentation ponctuelle, mobilisé pour illustrer certaines notions de sciences ou pour sensibiliser les élèves à l'environnement.

Cependant, les observations issues de la recherche-action menée dans les écoles d'Anié montrent que le jardin scolaire dépasse largement cette fonction. Il constitue un véritable dispositif pédagogique structurant, qualifié de « laboratoire vivant », permettant d'articuler savoirs théoriques, pratiques sociales et organisation collective.

Cette transformation du statut du jardin implique un changement de regard : il ne s'agit plus seulement d'un espace de production agricole, mais d'un espace d'institution éducative, où se construisent simultanément :

- des apprentissages disciplinaires,
- des compétences sociales,
- des formes de gouvernance collective.

C'est dans cette perspective qu'il devient pertinent de mobiliser la notion de « commun ».

## 2. La notion de commun : un cadre théorique structurant

La notion de « commun » désigne une forme spécifique d'organisation sociale autour d'une ressource. Elle se distingue à la fois :

- de la propriété privée, où une ressource est contrôlée par un individu ou un groupe restreint,
- de la gestion publique centralisée, où les règles sont définies de manière descendante par une autorité extérieure.

Dans l'approche développée notamment par Elinor Ostrom, un commun existe lorsque trois dimensions sont articulées :

### 2.1 Une ressource

Il s'agit de l'objet autour duquel s'organise l'action collective. Dans le cas du jardin scolaire, cette ressource est multiple :

- matérielle : terrain, eau, outils, cultures,
- économique : revenus issus des récoltes,
- pédagogique : situations d'apprentissage,
- symbolique : valeur éducative et sociale du projet.

### 2.2 Une communauté

La communauté regroupe les acteurs légitimes impliqués dans l'usage et la gestion de la ressource. Dans les projets observés, elle inclut :

- les élèves (acteurs principaux du travail),
- les enseignants (garants du cadre pédagogique),
- les parents (apporteurs de ressources et de savoir-faire).

Cette communauté n'est pas une simple juxtaposition d'individus : elle se structure progressivement autour de rôles, de responsabilités et de règles partagées.

### 2.3 Une gouvernance

La gouvernance désigne l'ensemble des règles qui organisent :

- l'accès à la ressource,
- son usage,
- sa gestion,
- la répartition des bénéfices,
- la résolution des conflits.

Dans le cas du jardin scolaire, ces règles concernent par exemple :

- l'organisation des groupes d'élèves,
- les modalités d'arrosage,
- la gestion des revenus,
- les procédures de décision collective.

## **3. Le jardin scolaire comme ressource « augmentée »**

L'un des apports majeurs de la recherche-action est de montrer que le jardin scolaire n'est pas une ressource simple, mais une ressource augmentée, c'est-à-dire enrichie par des dimensions immatérielles.

### 3.1 Une ressource pédagogique

Le jardin permet de transformer les apprentissages abstraits en expériences concrètes :

- observer les cycles de vie des plantes,
- comprendre les conditions de croissance,
- appliquer des notions scientifiques.

Comme le souligne un enseignant :

*« Nous faisons la théorie en classe. Une fois la théorie faite, nous passons à la pratique dans le jardin potager »*

### 3.2 Une ressource économique

Le jardin produit des revenus, qui peuvent être réinvestis dans l'école :

- achat de livres,
- réparation des bancs,
- amélioration des infrastructures.

Cette dimension économique introduit les élèves à des logiques de gestion et de responsabilité.

### 3.3 Une ressource sociale

Le jardin devient un espace de coopération :

- travail en groupe,
- entraide,
- résolution de conflits.

Il contribue à renforcer la cohésion entre élèves, enseignants et parents.

### 3.4 Une ressource écologique

L'utilisation de techniques locales (compost, fumier, cendres) inscrit le projet dans une démarche durable et valorise les savoirs locaux.

## **4. La communauté éducative : une structuration progressive**

L'un des éléments clés d'un commun réside dans la structuration de la communauté.

#### 4.1 Une communauté plurielle

Les données montrent l'implication de plusieurs catégories d'acteurs :

- élèves : acteurs opérationnels,
- enseignants : organisateurs et médiateurs,
- parents : ressources techniques et garants de la transparence.

#### 4.2 Une répartition des rôles

Chaque acteur intervient dans un domaine spécifique :

- les élèves réalisent les tâches et participent à la gestion,
- les enseignants assurent l'articulation pédagogique,
- les parents contribuent par des apports matériels et un contrôle social.

Cette répartition permet de construire une légitimité collective.

#### 4.3 Une montée en responsabilité des élèves

Un élément particulièrement important est la responsabilisation progressive des élèves :

- gestion des groupes,
- participation aux décisions,
- implication dans la résolution des conflits.

L'idée de « gouvernement des enfants » évoquée dans les échanges constitue une étape vers une autonomie accrue.

### 5. La gouvernance : un apprentissage de la décision collective

La gouvernance constitue le cœur du commun.

#### 5.1 Des règles en construction

Les règles observées concernent notamment :

- l'organisation du travail,
- la gestion du temps,
- l'utilisation des ressources,
- la gestion financière.

Ces règles sont encore en phase d'élaboration, ce qui est caractéristique d'un commun en cours d'institution.

#### 5.2 La transparence comme principe central

La gestion financière fait l'objet d'une attention particulière :

- nécessité de signatures,
- justification des dépenses,
- présence de plusieurs responsables pour valider les décisions .

Cette exigence de transparence est un élément fondamental de la confiance collective.

#### 5.3 La délibération

Les décisions ne doivent pas être simplement imposées, mais discutées. La délibération permet :

- de confronter les points de vue,
- de hiérarchiser les priorités,
- de construire des compromis.

Dans les situations observées, cette délibération est encore souvent guidée par un facilitateur, ce qui souligne la nécessité de développer des espaces de décision plus autonomes.

## **6. Les communs comme levier d'éducation citoyenne**

Le jardin scolaire, envisagé comme un commun, constitue un puissant levier d'éducation citoyenne.

### 6.1 Apprendre à coopérer

Les élèves apprennent à :

- travailler ensemble,
- partager les responsabilités,
- respecter des règles communes.

### 6.2 Apprendre à décider

Ils sont progressivement initiés à :

- la prise de décision collective,
- la gestion des désaccords,
- la construction de solutions.

### 6.3 Développer le pouvoir d'agir

Le projet permet aux élèves de comprendre qu'ils peuvent :

- transformer leur environnement,
- produire des ressources,
- améliorer leur école.

Cette dimension est centrale : elle dépasse l'apprentissage pour toucher à la formation du citoyen.

## **7. Un commun en cours d'institution**

Les observations montrent que le jardin scolaire est un commun en phase d'institution.

### 7.1 Des éléments déjà stabilisés

- forte mobilisation des acteurs,
- objectifs partagés,
- premières règles définies.

### 7.2 Des éléments encore fragiles

- routines d'entretien à stabiliser,
- mécanismes de décision à consolider,
- traçabilité à renforcer.

### 7.3 Un processus évolutif

Un commun ne se décrète pas : il se construit progressivement, à travers :

- des essais,
- des ajustements,
- des apprentissages collectifs.

### **Repère pour agir n°1**

Comprendre le jardin scolaire comme un commun permet de transformer profondément la manière de concevoir et de conduire ce type de projet. Il ne s'agit plus seulement de produire des légumes, mais de :

- construire une organisation collective,
- développer des compétences sociales,
- instituer des règles partagées,
- apprendre à gouverner une ressource.

Dans cette perspective, le jardin devient un véritable outil de transformation éducative, au croisement de la pédagogie, de la citoyenneté et du développement local.

## Les réunions de régulation avec les acteurs impliqués



## Les travaux dans le jardin potager



# Partie 2 — Mettre en place un jardin scolaire

---

## 1. Une phase fondatrice : penser le projet avant d’agir

La mise en place d’un jardin scolaire ne peut se réduire à une simple action technique consistant à délimiter une parcelle et à planter des cultures. Les observations issues de la recherche-action montrent que les projets les plus durables sont ceux qui ont fait l’objet d’une phase de construction collective préalable. Cette phase fondatrice est essentielle, car elle permet de transformer une initiative ponctuelle en projet institutionnel partagé, condition nécessaire à l’émergence d’un commun.

### 1.1 Clarifier les finalités du projet

Avant toute mise en œuvre, il convient d’expliciter les objectifs poursuivis. Dans les situations observées, ces finalités sont multiples et interdépendantes :

- pédagogique : apprendre par la pratique,
- économique : générer des ressources pour l’école,
- citoyenne : développer la responsabilité et la coopération,
- écologique : promouvoir des pratiques durables.

L’explicitation de ces objectifs permet d’éviter les malentendus et de construire une vision commune.

### 1.2 Construire un problème partagé

Un projet de jardin scolaire gagne en légitimité lorsqu’il répond à un besoin identifié collectivement :

- manque de matériel scolaire,
- besoin d’améliorer le cadre de vie,
- volonté de développer des compétences pratiques.

Dans la perspective des communs, il s’agit de transformer une situation initiale en problème partagé, qui appelle une réponse collective.

### 1.3 Mobiliser les acteurs dès le départ

La mobilisation initiale constitue un facteur déterminant. Elle doit associer :

- les enseignants,
- les élèves,
- les parents,
- éventuellement des acteurs locaux (agriculteurs, artisans).

Les échanges observés montrent que cette mobilisation passe souvent par des réunions de concertation, où chacun peut exprimer ses attentes et ses contributions potentielles.

## 2. Identifier et sécuriser les ressources nécessaires

La mise en place d’un jardin scolaire suppose une analyse rigoureuse des ressources disponibles.

### 2.1 Le foncier : choisir et délimiter l’espace

Le choix du terrain est une étape stratégique. Il doit répondre à plusieurs critères :

- accessibilité pour les élèves,
- proximité d’une source d’eau,
- qualité du sol,
- sécurité (protection contre les animaux et les intrusions).

La délimitation du terrain constitue un premier acte d'institution de la ressource : elle marque le passage d'un espace indifférencié à un espace collectif doté d'un statut particulier.

### 2.2 L'eau : une ressource centrale

L'accès à l'eau est souvent un facteur critique. Les solutions observées reposent sur des dispositifs simples :

- bidons apportés par les élèves,
- bassines ou assiettes pour le transport,
- organisation de créneaux d'arrosage.

Ces solutions témoignent d'une capacité d'adaptation aux contraintes locales.

### 2.3 Les intrants et outils

Le projet mobilise des ressources matérielles variées :

- semences (souvent fournies par les parents),
- outils agricoles,
- fertilisants naturels (fumier, compost, cendres).

L'utilisation de solutions locales permet de réduire les coûts et de renforcer l'appropriation du projet.

### 2.4 Les savoirs et compétences

Au-delà des ressources matérielles, le projet mobilise des savoirs :

- savoir-faire agricoles des parents,
- connaissances scientifiques des enseignants,
- apprentissages des élèves.

Cette articulation entre savoirs scolaires et savoirs locaux constitue un levier puissant d'apprentissage.

## **3. Organiser le travail : une condition de réussite**

L'organisation du travail est un élément déterminant pour la viabilité du jardin scolaire.

### 3.1 La constitution des groupes

Les observations convergent vers la mise en place de petits groupes d'élèves :

- généralement entre 5 et 15 élèves,
- composition mixte (filles/garçons),
- stabilité relative des groupes.

Cette organisation permet de favoriser :

- l'implication individuelle,
- la coopération,
- la responsabilisation.

### 3.2 La définition des rôles

Chaque groupe se voit attribuer des rôles spécifiques :

- chef de groupe : coordination,
- rapporteur : suivi et restitution.

Ces rôles sont généralement rotatifs, afin de permettre à chaque élève d'expérimenter différentes responsabilités.

### 3.3 La planification des activités

Le travail dans le jardin doit être articulé avec le temps scolaire. Plusieurs créneaux sont possibles :

- tôt le matin (avant les cours),
- pendant la récréation,
- en fin de journée.

Cette organisation nécessite une coordination fine pour éviter une surcharge des élèves et des enseignants.

### 3.4 Les tâches à réaliser

Les activités sont variées :

- préparation du sol,
- semis,
- arrosage,
- désherbage,
- récolte.

La répartition des tâches permet d'assurer la continuité du travail et la pérennité de la ressource.

## **4. Intégrer le jardin dans les apprentissages scolaires**

L'un des enjeux majeurs est d'éviter que le jardin soit perçu comme une activité marginale.

### 4.1 Articuler avec les disciplines

Le jardin offre de nombreuses possibilités d'intégration pédagogique :

- sciences : cycles de vie, besoins des plantes,
- mathématiques : mesures, quantités, calculs,
- éducation civique : règles, responsabilités.

Cette transversalité renforce la cohérence des apprentissages.

### 4.2 Développer l'apprentissage par la pratique

Le jardin permet de passer d'une pédagogie transmissive à une pédagogie active :

- observation,
- expérimentation,
- manipulation.

Cette approche favorise une meilleure appropriation des connaissances.

### 4.3 Valoriser les apprentissages

Il est important de reconnaître les compétences développées :

- techniques,
- sociales,
- organisationnelles.

Des outils comme les journaux de bord peuvent contribuer à cette valorisation.

## **5. Anticiper les contraintes et les risques**

La mise en place d'un jardin scolaire implique de prendre en compte un certain nombre de contraintes.

### 5.1 Les contraintes temporelles

Le temps constitue un enjeu majeur :

- disponibilité des élèves,
- contraintes des enseignants,
- articulation avec les programmes.

Une organisation flexible est nécessaire pour s'adapter à ces contraintes.

### 5.2 Les risques matériels

Les projets peuvent être confrontés à :

- la destruction par les animaux,
- le manque d'eau,
- les dégradations.

Les solutions reposent souvent sur :

- la sensibilisation de la communauté,
- la mise en place de dispositifs de protection,
- la surveillance collective .

### 5.3 Les risques sociaux

Des tensions peuvent apparaître :

- conflits entre élèves,
- déséquilibres dans la participation,
- contestation des décisions.

Ces situations doivent être anticipées comme des éléments normaux de la vie collective.

## **6. Installer les premières règles : une étape décisive**

Dès la mise en place, il est nécessaire d'établir un socle minimal de règles.

### 6.1 Règles d'organisation

- qui participe ?
- comment sont constitués les groupes ?
- quelles sont les responsabilités ?

### 6.2 Règles d'usage

- accès au jardin,
- utilisation des outils,
- respect des cultures.

### 6.3 Règles de contribution

- qui arrose ?
- qui entretient ?
- selon quelle rotation ?

Ces règles ne doivent pas être imposées de manière verticale, mais discutées et appropriées par les acteurs.

## **7. Une mise en place progressive et évolutive**

La mise en place d'un jardin scolaire ne suit pas un modèle figé. Elle s'inscrit dans un processus évolutif.

### 7.1 Une logique d'expérimentation

Les premières phases sont souvent marquées par des ajustements :

- adaptation des groupes,
- modification des horaires,
- révision des tâches.

### 7.2 Une montée en complexité

Le projet se structure progressivement :

- formalisation des règles,
- mise en place de la gouvernance,
- développement des outils de suivi.

### 7.3 Une dynamique d'apprentissage collectif

La mise en place du jardin est en elle-même un processus d'apprentissage :

- apprendre à s'organiser,
- apprendre à coopérer,
- apprendre à décider.

### Repère pour agir n°2 :

Mettre en place un jardin scolaire ne consiste pas uniquement à cultiver un espace, mais à construire un dispositif collectif structuré. Cette phase initiale est déterminante, car elle conditionne :

- la qualité de l'organisation,
- le niveau d'implication des acteurs,
- la capacité du projet à se pérenniser.

Dans une perspective de commun, la mise en place du jardin constitue un moment clé d'institution progressive, où se définissent les bases de la ressource, de la communauté et de la gouvernance.

\*



# Partie 3 — Gouverner le jardin scolaire comme un commun

---

## 1. La gouvernance : cœur du dispositif

Si la mise en place du jardin constitue une étape fondatrice, sa pérennité dépend avant tout de sa gouvernance. Dans une perspective de commun, la gouvernance ne se réduit pas à une organisation technique : elle constitue un processus social structuré, qui permet à une communauté de :

- définir des règles,
- organiser le travail,
- prendre des décisions,
- réguler les tensions,
- assurer la continuité du projet.

Les observations issues de la recherche-action montrent que les jardins scolaires qui fonctionnent durablement sont ceux qui parviennent à stabiliser progressivement cette gouvernance.

## 2. Les principes fondamentaux d'une gouvernance des communs

La gouvernance du jardin scolaire s'appuie sur plusieurs principes issus des travaux sur les communs.

### 2.1 Participation réelle des acteurs

Les règles ne doivent pas être imposées de manière descendante, mais discutées collectivement. La participation effective :

- renforce l'appropriation,
- améliore la qualité des décisions,
- favorise la responsabilisation.

### 2.2 Clarté des rôles et des responsabilités

Un commun ne peut fonctionner sans une définition explicite des rôles :

- qui décide ?
- qui exécute ?
- qui contrôle ?

L'absence de clarté est souvent à l'origine de conflits ou de désengagement.

### 2.3 Transparence

La transparence est un pilier central :

- transparence des décisions,
- transparence financière,
- visibilité des règles.

Elle constitue la base de la confiance collective.

### 2.4 Révisabilité des règles

Les règles ne sont jamais définitives. Elles doivent pouvoir être ajustées en fonction de l'expérience :

- difficultés rencontrées,
- contraintes nouvelles,

- évolution du projet.

### 2.5 Régulation des conflits

Un commun ne supprime pas les tensions : il les organise. La capacité à traiter les conflits constitue un indicateur majeur de maturité.

## **3. Structurer les instances de gouvernance**

La gouvernance du jardin scolaire repose sur la mise en place de plusieurs instances complémentaires.

### 3.1 Le comité de gestion du jardin potager

#### *Composition*

- enseignants,
- représentants des élèves,
- parents d'élèves.

#### *Fonctions*

- définir les orientations du projet,
- valider les décisions importantes,
- superviser la gestion financière,
- assurer le lien avec l'école et la communauté.

#### *Enjeu*

Le comité constitue le centre de décision stratégique du projet.

### 3.2 Le comité des élèves (ou « gouvernement des enfants »)

#### *Rôle*

- organiser le travail quotidien,
- veiller au respect des règles,
- participer à la résolution des conflits.

#### *Intérêt pédagogique*

Ce dispositif permet de :

- développer l'autonomie,
- responsabiliser les élèves,
- les initier à la gouvernance.

#### *Condition de réussite*

- reconnaissance par les enseignants,
- règles simples et explicites,
- accompagnement progressif.

### 3.3 Les groupes de travail

Ils constituent l'unité de base du fonctionnement du jardin.

#### *Fonctions*

- exécuter les tâches (arrosage, entretien),
- organiser le travail collectif,
- rendre compte des activités.

#### *Articulation*

Les groupes doivent être reliés aux instances de gouvernance :

- remontée d'informations,
- participation aux décisions.

## **4. Formaliser les règles : un levier de stabilisation**

La formalisation des règles est une étape essentielle pour passer d'un fonctionnement informel à un commun structuré.

#### 4.1 Les types de règles à formaliser

##### *a) Règles d'accès*

- Qui peut entrer dans le jardin ?
- À quelles conditions ?

##### *b) Règles d'usage*

- Quelles activités sont autorisées ?
- Comment utiliser les outils ?

##### *c) Règles de contribution*

- Qui participe à l'arrosage ?
- Selon quelle organisation ?

##### *d) Règles de décision*

- Qui décide ?
- Selon quelles modalités ?

##### *e) Règles financières*

- Comment gérer la caisse ?
- Qui valide les dépenses ?

#### 4.2 Exemple de règle financière (inspirée du terrain)

- Toute dépense doit être justifiée.
- Elle doit être validée par plusieurs responsables.
- Elle doit être tracée (date, signature, objet).

Ces éléments sont déjà présents dans les pratiques observées et constituent une base solide pour la gouvernance.

### **5. Assurer la traçabilité : rendre le projet visible et analysable**

La traçabilité permet de passer du déclaratif au vérifiable.

#### 5.1 Pourquoi tracer ?

- suivre les activités,
- rendre compte des décisions,
- renforcer la transparence,
- permettre l'évaluation.

#### 5.2 Outils essentiels

##### *Outil 1 — Journal de décision*

Objectif : garder une mémoire des décisions.

Format simple :

Date	Participants	Décision	Responsable	Échéance

##### *Outil 2 — Cahier de caisse*

Objectif : assurer la transparence financière.

Format :

| Date | Entrée | Sortie | Motif | Signatures |

### *Outil 3 — Relevé de participation*

Objectif : suivre l'engagement des élèves.

| Groupe | Activité | Présence | Observation |

### *Outil 4 — Journal de bord du jardin*

Objectif : suivre l'état du jardin et les apprentissages.

- activités réalisées,
- problèmes rencontrés,
- solutions mises en place.

## **6. Organiser la délibération : apprendre à décider ensemble**

La délibération constitue un élément central de la gouvernance.

### 6.1 Créer des espaces de discussion

Il est nécessaire d'organiser des temps réguliers :

- réunions du comité,
- échanges entre groupes,
- bilans collectifs.

### 6.2 Structurer les discussions

Une discussion efficace repose sur :

- une question claire,
- des options identifiées,
- une comparaison des solutions,
- une décision explicite.

### 6.3 Passer du guidé à l'autonome

Au départ, les discussions sont souvent animées par un enseignant ou un facilitateur. L'objectif est de :

- transférer progressivement la capacité de décision aux élèves,
- développer leur autonomie.

## **7. Réguler les tensions : un apprentissage essentiel**

Les tensions sont inévitables dans tout projet collectif.

### 7.1 Types de tensions observées

- conflits entre élèves,
- inégalités de participation,
- désaccords sur l'utilisation des ressources.

### 7.2 Modalités de régulation

Plusieurs niveaux peuvent être mobilisés :

- médiation par les pairs,
- intervention des enseignants,
- recours au comité.

### 7.3 Vers des mécanismes structurés

La mise en place de dispositifs spécifiques peut être envisagée :

- comité de médiation,
- règles de résolution des conflits,
- suivi des incidents.

## 8. Construire une gouvernance évolutive

La gouvernance ne doit pas être figée.

### 8.1 Apprendre de l'expérience

Chaque difficulté constitue une occasion :

- d'analyser les dysfonctionnements,
- d'ajuster les règles.

### 8.2 Réviser les règles

Il est important de prévoir des moments de révision :

- qu'est-ce qui fonctionne ?
- qu'est-ce qui doit changer ?

### 8.3 Stabiliser progressivement

Avec le temps, certaines règles deviennent des routines :

- organisation du travail,
- gestion financière,
- prise de décision.

## 9. Articuler les niveaux de gouvernance (approche polycentrique)

Le jardin scolaire ne fonctionne pas isolément. Il s'inscrit dans plusieurs niveaux :

- la classe,
- l'école,
- la communauté,
- l'institution éducative.

Une gouvernance efficace suppose une articulation entre ces niveaux :

- coordination,
- circulation de l'information,
- reconnaissance mutuelle des décisions.

### **Repères pour agir n°3**

Gouverner un jardin scolaire comme un commun consiste à construire progressivement une capacité collective à organiser, décider et réguler.

Cette gouvernance repose sur :

- des règles explicites,
- des instances structurées,
- des outils de suivi,
- des mécanismes de régulation.

Elle constitue en elle-même un apprentissage fondamental, qui dépasse le cadre du jardin pour participer à la formation de citoyens capables d'agir collectivement.

\*

# Partie 4 — Suivi, évaluation et régulation du jardin scolaire

---

## 1. Le suivi et l'évaluation : des fonctions structurantes du commun

Dans de nombreux projets éducatifs, le suivi et l'évaluation sont envisagés comme des étapes secondaires, souvent limitées à une vérification des résultats. Dans une perspective de commun, ces fonctions prennent une dimension beaucoup plus centrale : elles constituent le mécanisme de stabilisation et d'apprentissage collectif du dispositif.

Les observations issues de la recherche-action montrent que les jardins scolaires ne se pérennisent pas uniquement par la motivation initiale, mais par leur capacité à produire des traces, à analyser leur fonctionnement et à ajuster leurs pratiques.

Ainsi, le suivi et l'évaluation ne doivent pas être compris comme des outils de contrôle externe, mais comme des instruments de réflexivité collective.

## 2. Du suivi des activités à la construction d'une mémoire collective

### 2.1 L'enjeu de la traçabilité

Un projet non tracé reste fragile. Les intentions et les engagements, s'ils ne sont pas inscrits dans des supports, ont tendance à s'effacer rapidement. La traçabilité permet de :

- rendre visibles les actions réalisées,
- objectiver les écarts entre prévu et réalisé,
- soutenir la discussion collective,
- construire une mémoire du projet.

Dans les projets observés, l'absence initiale de traces constitue souvent un point de fragilité identifié.

### 2.2 Les supports de mémoire

Plusieurs outils simples peuvent être mobilisés :

#### *a) Le journal de bord du jardin*

Fonction :

- consigner les activités réalisées,
- noter les difficultés rencontrées,
- garder une trace des solutions.

Contenus possibles :

- date,
- activités (arrosage, semis, récolte),
- observations (état des cultures),
- incidents.

#### *b) Le journal de décision*

Fonction :

- mémoriser les décisions collectives,
- éviter les malentendus,
- assurer le suivi.

#### *c) Le cahier de caisse*

Fonction :

- rendre visible la gestion financière,
- renforcer la transparence,
- soutenir la confiance.

Les observations montrent que la traçabilité financière constitue un levier central de légitimité .

### 2.3 La mémoire comme condition de pérennité

Un commun durable repose sur sa capacité à :

- conserver ses règles,
- transmettre ses pratiques,
- capitaliser ses expériences.

Les outils de suivi ne sont donc pas accessoires : ils sont constitutifs du dispositif.

## **3. Évaluer : dépasser la logique de notation**

### 3.1 Les limites d'une évaluation classique

Une évaluation centrée uniquement sur des résultats quantitatifs (rendement, production) ne permet pas de rendre compte de la richesse du projet. Le jardin scolaire mobilise des dimensions multiples :

- techniques,
- sociales,
- organisationnelles,
- citoyennes.

### 3.2 Une évaluation multidimensionnelle

Il est nécessaire de construire une évaluation élargie, portant sur :

#### *a) Les apprentissages techniques*

- maîtrise des gestes agricoles,
- compréhension des processus.

#### *b) Les compétences sociales*

- coopération,
- respect des règles,
- entraide.

#### *c) L'engagement*

- participation aux activités,
- régularité,
- prise d'initiative.

#### *d) La contribution au collectif*

- respect des responsabilités,
- implication dans la gouvernance.

### 3.3 Outil proposé — Grille d'évaluation des élèves

Critère	Indicateur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Participation	Présence	Faible	Régulière	Active
Travail	Qualité des tâches	Insuffisant	Correct	Très bon
Coopération	Relation aux autres	Difficulté	Correct	Exemplaire
Responsabilité	Respect des rôles	Faible	Moyen	Élevé

### 3.4 Une évaluation au service de l'apprentissage

L'évaluation doit être :

- explicite,
- partagée,

- formative.

Elle doit permettre aux élèves de comprendre :

- ce qui est attendu,
- ce qu'ils réussissent,
- ce qu'ils doivent améliorer.

#### **4. La régulation : cœur dynamique du commun**

##### 4.1 Définition

La régulation désigne la capacité du collectif à :

- identifier les problèmes,
- analyser les causes,
- ajuster les pratiques,
- modifier les règles.

Elle constitue le passage d'un fonctionnement spontané à un fonctionnement institutionnalisé.

##### 4.2 Les situations de régulation

Les projets de jardin scolaire sont confrontés à des situations variées :

- absence d'arrosage,
- conflits entre élèves,
- dégradation des cultures,
- désengagement.

Ces situations ne doivent pas être considérées comme des échecs, mais comme des opportunités de régulation.

##### 4.3 Outil proposé — Fiche d'analyse de situation

Situation	Causes possibles	Solutions envisagées	Décision	Suivi

Cet outil permet de structurer la réflexion collective.

#### **5. Organiser des espaces de régulation**

##### 5.1 Les réunions de régulation

Des temps réguliers doivent être institués :

- réunions de groupes,
- réunions du comité,
- bilans collectifs.

Ces réunions permettent :

- d'analyser les difficultés,
- de partager les expériences,
- d'ajuster les règles.

## 5.2 Structurer les échanges

Une réunion efficace repose sur :

1. identification des problèmes,
2. analyse des causes,
3. proposition de solutions,
4. décision,
5. suivi.

## 5.3 Exemple de déroulement

- Qu'est-ce qui a bien fonctionné ?
- Quelles difficultés avons-nous rencontrées ?
- Pourquoi ?
- Que devons-nous changer ?

## **6. Réguler les conflits : vers une régulation avancée**

### 6.1 Les conflits comme révélateurs

Les conflits ne sont pas des anomalies : ils révèlent :

- des tensions,
- des incompréhensions,
- des déséquilibres.

### 6.2 Modalités de traitement

Plusieurs niveaux peuvent être mobilisés :

- médiation entre élèves,
- intervention du comité,
- accompagnement par les enseignants.

### 6.3 Vers des sanctions graduées

Une régulation efficace repose sur des réponses proportionnées :

- rappel des règles,
- discussion,
- ajustement des responsabilités.

Cette approche évite :

- la sanction excessive,
- l'impunité.

## **7. Apprendre à ajuster les règles**

### 7.1 La révision des règles

Les règles doivent être régulièrement interrogées :

- sont-elles adaptées ?
- sont-elles respectées ?
- doivent-elles évoluer ?

### 7.2 Outil proposé — Fiche de révision des règles

| Règle | Problème observé | Modification proposée | Décision |

### 7.3 Une dynamique d'amélioration continue

La régulation permet de transformer le projet en système apprenant :

- apprentissage à partir des erreurs,
- amélioration progressive,
- stabilisation des pratiques.

## **8. Vers une autonomie du collectif**

### 8.1 Du pilotage externe à l'autogestion

Au début, le projet est souvent accompagné par un facilitateur ou un enseignant. L'objectif est progressivement de :

- transférer les responsabilités,
- développer l'autonomie des acteurs.

### 8.2 Indicateurs d'autonomie

- capacité à organiser le travail sans supervision,
- capacité à résoudre les conflits,
- capacité à prendre des décisions collectives,
- capacité à maintenir les routines.

### **8.3 La régulation comme levier d'autonomisation**

C'est en apprenant à réguler que le collectif devient autonome.

#### **Repère pour agir n°4**

Le suivi, l'évaluation et la régulation constituent le cœur dynamique du jardin scolaire en tant que commun.

Ils permettent :

- de rendre visible le fonctionnement du projet,
- de soutenir les apprentissages,
- d'ajuster les pratiques,
- de renforcer la gouvernance.

Un jardin scolaire ne devient durable que lorsqu'il est capable de :

- se regarder fonctionner,
- se corriger,
- apprendre de ses expériences.

Dans cette perspective, la régulation n'est pas une étape supplémentaire : elle est le moteur même du développement du commun éducatif.

\*

# Partie 5 — Le jardin scolaire comme levier de transformation éducative et d'impacts systémiques

---

## 1. Du dispositif pédagogique au levier de transformation

Les parties précédentes ont montré que le jardin scolaire, lorsqu'il est conçu comme un commun, dépasse largement sa fonction initiale. Il ne constitue pas seulement un outil pédagogique, mais un dispositif de transformation éducative, capable d'agir simultanément sur plusieurs dimensions du système scolaire.

Dans les situations observées, le jardin agit comme un point d'entrée concret permettant d'introduire des changements profonds :

- transformation des pratiques pédagogiques,
- évolution des relations entre acteurs,
- développement de nouvelles formes de gouvernance,
- renforcement du lien école–communauté.

Ainsi, le jardin scolaire ne doit pas être envisagé comme une activité isolée, mais comme un noyau de transformation systémique.

## 2. Transformation des pratiques pédagogiques

### 2.1 Passage d'une pédagogie transmissive à une pédagogie active

Le jardin introduit une rupture majeure avec les formes traditionnelles d'enseignement centrées sur la transmission magistrale. Il favorise :

- l'apprentissage par l'action,
- l'expérimentation,
- l'observation directe.

Les élèves deviennent acteurs de leurs apprentissages, ce qui modifie profondément leur rapport au savoir.

### 2.2 Reconfiguration du rôle de l'enseignant

L'enseignant n'est plus uniquement un transmetteur de connaissances. Il devient :

- un organisateur de situations d'apprentissage,
- un accompagnateur,
- un médiateur.

Cette évolution nécessite de nouvelles compétences professionnelles :

- gestion de groupe,
- animation de projets,
- régulation collective.

### 2.3 Développement d'une pédagogie intégrée

Le jardin permet de décloisonner les disciplines :

- sciences,
- mathématiques,
- éducation civique,
- environnement.

Il favorise une approche transversale, ancrée dans des situations concrètes.

### **3. Développement des compétences des élèves**

#### 3.1 Compétences techniques

Les élèves acquièrent des savoir-faire pratiques :

- cultiver,
- arroser,
- entretenir.

Ces compétences ont une valeur directe dans leur environnement.

#### 3.2 Compétences sociales

Le jardin constitue un espace d'apprentissage social :

- coopération,
- entraide,
- gestion des conflits.

Ces compétences sont essentielles pour la vie collective.

#### 3.3 Compétences citoyennes

Les élèves apprennent à :

- respecter des règles,
- participer à des décisions,
- assumer des responsabilités.

Ils expérimentent concrètement les principes de la vie démocratique.

#### 3.4 Développement du pouvoir d'agir

L'un des apports majeurs du dispositif réside dans le développement du pouvoir d'agir :

- capacité à transformer une situation,
- capacité à produire des ressources,
- capacité à agir collectivement.

Comme le montrent les observations, les élèves prennent conscience qu'ils peuvent améliorer leur environnement scolaire.

### **4. Transformation des relations entre acteurs**

#### 4.1 Renforcement du lien école-famille

Le jardin favorise l'implication des parents :

- apport de semences,
- partage de savoir-faire,
- participation à la gouvernance.

Il contribue à réduire la distance entre l'école et la communauté.

#### 4.2 Construction d'une communauté éducative élargie

Le projet rassemble différents acteurs autour d'un objectif commun :

- enseignants,
- élèves,
- parents.

Cette dynamique favorise :

- la coopération,
- la confiance,
- la cohésion sociale.

#### 4.3 Redéfinition des rapports d'autorité

Le développement de la gouvernance participative modifie les rapports traditionnels :

- les élèves deviennent acteurs,

- les décisions sont discutées,
- l'autorité se construit davantage sur la légitimité que sur la position.

## **5. Impacts sur l'organisation de l'école**

### 5.1 Introduction de nouvelles routines

Le jardin conduit à l'émergence de nouvelles pratiques :

- organisation du travail en groupes,
- réunions de régulation,
- suivi des activités.

Ces routines contribuent à structurer l'école.

### 5.2 Amélioration du cadre scolaire

Les revenus générés permettent :

- l'achat de matériel,
- la réparation des infrastructures,
- l'amélioration de l'environnement.

Ces effets visibles renforcent l'adhésion au projet.

### 5.3 Développement d'une culture de la responsabilité

Le projet introduit une logique de responsabilité collective :

- chacun contribue,
- chacun bénéficie,
- chacun est responsable.

## 6. Impacts à l'échelle du territoire

### 6.1 Valorisation des savoirs locaux

Le jardin mobilise les connaissances des parents et des acteurs locaux :

- techniques agricoles,
- pratiques écologiques.

Ces savoirs sont reconnus et valorisés.

### 6.2 Contribution au développement local

Le projet peut avoir des effets au-delà de l'école :

- diffusion de pratiques agricoles,
- sensibilisation environnementale,
- renforcement des solidarités.

### 6.3 Ancrage territorial de l'école

L'école devient un acteur du territoire :

- lieu de production,
- lieu d'apprentissage,
- lieu de coopération.

## **7. Vers une transformation systémique**

### 7.1 Du projet local au modèle transférable

Les expériences réussies peuvent être :

- documentées,
- analysées,
- diffusées.

Elles constituent des références pour d'autres écoles.

## 7.2 Conditions de généralisation

La diffusion du modèle suppose :

- une formation des enseignants,
- un accompagnement institutionnel,
- une adaptation aux contextes locaux.

## 7.3 Articulation avec les politiques éducatives

Le jardin scolaire peut s'inscrire dans des politiques plus larges :

- éducation à l'environnement,
- développement durable,
- éducation citoyenne.

### **Repères pour agir n°5**

Le jardin scolaire, envisagé comme un commun, constitue un levier puissant de transformation éducative et sociale. Il permet :

- de transformer les pratiques pédagogiques,
- de développer les compétences des élèves,
- de renforcer les liens entre acteurs,
- d'inscrire l'école dans son territoire.

Au-delà de ses effets immédiats, il ouvre la voie à une transformation plus large du système éducatif, fondée sur :

- la coopération,
- la responsabilité,
- l'autonomie,
- la capacité collective à agir.

\*\*

## Annexe : analyse des retranscriptions de réunions

---

Voici trois comptes rendus distincts, chacun centré sur une **thématique structurante du commun** (gouvernance, organisation du travail, finalités éducatives), en “réorganisant” les échanges de manière fictive (les noms sont des fictions) pour les rendre plus lisibles tout en restant fidèles aux contenus des traces collectées dans le cadre de cette recherche-action.

### Compte rendu 1 — Construction des finalités et du sens du jardin scolaire

**Lieu :** EPP Anié Boulali

**Participants :**

- Kossi Mensah (Facilitateur)
- Ama Kpatcha (élève)
- Yao Adjévi (élève)
- Sena Tchalla (élève)
- Groupe d'élèves

La séance s'ouvre par une interaction directe entre le facilitateur et les élèves, centrée sur la compréhension du projet en cours. Kossi Mensah invite les élèves à expliciter ce qu'ils sont en train de faire. La réponse collective — « le jardin » — marque une première appropriation, encore simple mais partagée.

Très rapidement, le facilitateur oriente la discussion vers la **responsabilité des élèves**. Il insiste sur leur rôle dans la mise en œuvre et surtout dans la gestion future du jardin. À plusieurs reprises, il leur demande s'ils sont prêts à entretenir le jardin, à organiser le travail et à gérer les ressources financières. Les réponses affirmatives, répétées, traduisent davantage un engagement d'intention qu'une compréhension encore stabilisée des implications.

Le dialogue se déplace ensuite vers les **finalités du jardin**. Ama Kpatcha évoque la possibilité d'acheter des livres, tandis que Yao Adjévi parle de réparer les bancs ou d'améliorer les infrastructures de l'école. Ces propositions montrent que le jardin est déjà perçu comme une **ressource économique collective**, au service du bien commun scolaire.

Le facilitateur approfondit cette dimension en reliant le jardin à l'amélioration du cadre de vie, notamment à travers l'achat de poubelles et la propreté de la cour. Cette séquence révèle une extension progressive de la ressource : du jardin productif vers un outil d'organisation de l'environnement scolaire.

La discussion bascule ensuite vers les **apprentissages**. Sena Tchalla insiste sur les savoir-faire pratiques : cultiver, désherber, reconnaître les cultures. Le facilitateur valide ces propositions en les opposant implicitement aux apprentissages théoriques de la classe, renforçant l'idée du jardin comme espace d'apprentissage concret.

Enfin, la question des conflits est introduite. Face à l'hypothèse d'une dispute entre élèves, les premières réponses renvoient à l'autorité de l'enseignant. Toutefois, certains élèves évoquent des formes de régulation entre pairs. Le facilitateur propose alors la mise en place d'un **comité d'élèves**, esquissant une première structuration de la gouvernance.

Dans l'ensemble, cette réunion met en évidence une phase initiale d'appropriation du projet, où les élèves commencent à relier le jardin à des enjeux économiques, pédagogiques et collectifs, sans que les modalités concrètes de gestion soient encore stabilisées.

## **Compte rendu 2 — Organisation du travail et gestion des ressources (eau, cultures)**

**Lieu :** EPP Anié Kpassa (Groupe D)

**Participants :**

- Kodjo Amouzou (Facilitateur)
- Adjoa Nyamé (élève)
- Komlan Dzidonu (élève)
- Efua Bissi (élève)
- Groupe d'élèves

La séance débute par une mise en situation visant à ancrer les élèves dans leur environnement. Kodjo Amouzou les amène progressivement à identifier le jardin comme un espace à construire collectivement.

La discussion s'oriente rapidement vers le **choix des cultures**. Les élèves proposent spontanément des cultures variées : tomate, gombo, haricot, patate douce. Ces propositions traduisent une connaissance empirique des cultures locales, mais aussi une forme d'enthousiasme qui n'est pas encore structurée par des contraintes agronomiques ou organisationnelles.

Le facilitateur introduit alors une contrainte centrale : la sécheresse du sol. Cette question agit comme un point de bascule vers la **gestion des ressources**, en particulier l'eau. Komlan Dzidonu propose l'arrosage comme solution, ce qui ouvre une discussion plus opérationnelle sur les moyens concrets.

Les élèves identifient plusieurs outils : bidons, bassines, assiettes. Cette diversité montre une capacité d'adaptation aux ressources disponibles localement. Toutefois, la question de l'organisation reste posée.

C'est à ce moment que le facilitateur introduit un enjeu clé : faut-il que tout le monde arrose en même temps ? Efua Bissi propose alors de « choisir les gens ». Cette réponse marque une étape importante dans la structuration du collectif : le passage d'une action spontanée à une **organisation différenciée des tâches**.

Le facilitateur valide cette proposition, en suggérant implicitement une logique de répartition du travail. La discussion ne va pas jusqu'à formaliser des groupes ou des rotations, mais elle fait émerger l'idée que l'efficacité du jardin dépendra d'une organisation structurée et non d'une mobilisation indistincte.

Cette réunion met ainsi en évidence une dynamique d'apprentissage organisationnel, où les élèves passent progressivement d'une vision intuitive du jardin à une première compréhension des contraintes et de la nécessité de règles collectives.

## Compte rendu 3 — Gouvernance, transparence et ancrage communautaire

**Lieu :** EPP Anié Boulali

**Participants :**

- Koffi Amegble (Facilitateur)
- Maman Akossiwa (parent)
- Papa Tchagnao (parent)
- Sena Ayélé (parent)
- Dodzi Koudjo (parent)
- Groupe de parents

La réunion avec les parents s'inscrit dans une phase plus avancée du projet, centrée sur les conditions de sa **pérennisation**.

Koffi Amegble ouvre les échanges en sollicitant les contributions possibles des parents. Maman Akossiwa évoque l'apport de semences issues de ses propres ressources, tandis que Papa Tchagnao mentionne la possibilité d'acheter des graines si nécessaire. Dodzi Koudjo insiste sur l'apport en outils (arrosoirs, houes), et Sena Ayélé propose de partager des savoir-faire agricoles.

Ces interventions montrent que les parents se positionnent comme **co-producteurs de la ressource**, à la fois par leurs apports matériels et leurs compétences.

La discussion se déplace ensuite vers la question centrale de la **gestion financière**. Les parents affirment clairement que les revenus du jardin doivent être utilisés au bénéfice de l'école, notamment pour réparer les bancs ou améliorer les infrastructures. Cette orientation confirme l'inscription du jardin dans une logique de bien commun.

Papa Tchagnao propose la création d'un **comité de gestion**, incluant parents, enseignants et élèves. Cette proposition est approfondie par Dodzi Koudjo, qui insiste sur la nécessité de règles strictes : signatures obligatoires, traçabilité des dépenses, définition claire des objectifs avant tout décaissement.

La gouvernance envisagée repose donc sur des principes de **transparence et de contrôle collectif**, visant à éviter toute gestion opaque.

Les échanges abordent également les stratégies de réduction des coûts, notamment à travers l'utilisation de ressources locales comme le fumier ou la cendre. Cette orientation témoigne d'une volonté d'ancrer le projet dans des pratiques durables et adaptées au contexte.

Enfin, la question de la protection du jardin face aux animaux est discutée. Les parents privilégient une approche basée sur la **sensibilisation communautaire**, plutôt que sur des solutions purement techniques.

\*\*\*

# Projet jardin potager

